

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Honte au gouvernement**

Le décret et l'arrêté du 27 décembre 2019 qui viennent d'être publiés démontrent que le Gouvernement a décidé de faire prévaloir les intérêts de l'industrie agrochimique sur la santé de la population.

Une distance " de sécurité " à 3 à 10 mètres pour l'épandage des pesticides est tout simplement ridicule, dès lors qu'elle ne prend aucunement en compte la volatilisation des produits, qui peut s'étendre sur plusieurs centaines de mètres.

Quant à la distance dite " incompressible " de 20 mètres, outre son caractère tout aussi insuffisant, elle prétend concerner les produits " les plus dangereux ", alors qu'elle ne vise même pas les produits susceptibles d'induire des anomalies génétiques (danger H341) ou de provoquer le cancer (danger H351).

En outre, contrairement aux projets de textes qui avaient été soumis à la consultation publique en septembre, il n'y a de distance " de sécurité " que pour les produits visant les parties aériennes des plantes. Aucune distance pour l'utilisation d' "enrobés " (semences gainées de résines toxiques) ou d'épandages pour le traitement des sols. Or, la majeure partie des résines de gainage des semences s'accumulent dans les terres et les poussières des sols.

S'agissant des chartes prévues par la loi Egalim, là encore le Gouvernement montre son mépris des riverains des champs traités, en supprimant dans les indications obligatoires des chartes les modalités d'information préalable des riverains avant épandage; alors que cette information préalable était obligatoire dans le projet de texte soumis à la consultation publique.

Nous appelons toutes les organisations professionnelles responsables et toutes les associations de défense de la santé et de l'environnement à demander la révision immédiate des dispositions du décret et de l'arrêté du 27 décembre 2019.

Nous appelons tous les Maires ayant déjà pris des arrêtés anti-pesticides à maintenir ces derniers et à les défendre en justice, l'insuffisance des mesures prises par l'État restant aujourd'hui manifeste au regard de son obligation de protéger la population exposée aux pesticides de synthèse.

BAZEMONT, LE 1er JANVIER 2020.

Contact Presse : Aline Read, [contact@ragster.org](mailto:contact@ragster.org)



[RAGSTER.ORG](http://RAGSTER.ORG)